AR PREFECTURE

024-212400436-20210219-12_2021-DE

Regu le 25/02/2021 REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

24 - DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSFIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers · en exercice 10 présents 8 votants 8 2 absents · exclus 0

De la commune de BIRON

Séance du 19 février 2021

à 20 heures 30

Date de convocation :

04 février 2021

Date d'affichage :

25 février 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

N°12/2021

Vente chemin rural -La Forêt de BIRON.

M. DESMAISON Bruno

Étaient présents :

DESMAISON Bruno - DEMEULENAERE Sébastien -RIVAUD Vincent -CAILLER Sébastien - GROULT Philippe - HO THAM KOUIE Sandra -RAMALHO Irène - VERRY Gilles -

Absents excusés : MATTERA Marc - VEYSSIERES Sylvie -

Secrétaire de séance :

M. CAILLER Sébastien

Le Maire explique que Mr Régis GOUYOU et Mme Nathalie VIGIER ont acquis deux parcelles de la Forêt de BIRON. Après la nouvelle division de ces parcelles, un chemin rural traverse leur terrain. Ce chemin n'a plus vocation à rester communal, car en effet il ne dessers plus aucun riverain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de vendre la partie B du chemin à Mme Nathalie VIGIER et Mr Philippe GROULT pour une surface de 9a96ca.
- décide de vendre la partie A du chemin à Mr Régis GOUYOU pour une surface de 9a54ca.
- décide que le prix de vente sera de 1 € le m2.
- décide que les frais de notaire et d'enquête publique seront à la charge des acquéreurs.
- Autorise le Maire à désigner un enquêteur public et signer tous les documents afférents à cette affaire.

AR PREFECTURE

024-212400436-20210219-12_2021-DE

Regu le 25/02/2021

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 25 février

2021.

Publié ou notifié le 25 février 2021.

Fait à BIRON, le 25 février 2021

Le Maire

Bruno DESMAISON

Maire